

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date convocation : 8 septembre 2021

Date affichage : 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à vingt heures trente ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, 1^{er} adjoint.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothee, ELOY Angélique,
LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien,

Absent excusé : M. MERCIER Sylvain représenté par M. de CAFFARELLI Christian.

Absent non excusé : M. GAMBET Clément

Secrétaire de séance : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délibération pour prestations de services CCALN,**
- **Délibération pour autorisation refacturation travaux Serge LEGRAND,**
- **Délibération pour refacturation travaux école à la commune de HALLIVILLERS,**
- **Délibération pour groupement de commandes pour surveillance de qualité de l'air,**
- **Fibre optique : délibération pour autoriser la société AXIANS à procéder aux travaux préparatoires,**
- **Délibération pour autoriser la création d'une base d'adressage,**
- **Désignation de deux représentants au SIAEP,**
- **Proposition d'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m²,**
- **Bail rural au profit de LEROUX – délibération pour autoriser le changement d'exploitant.**
- **Bail rural au profit d'Antoine LEMAIRE – délibération pour autoriser le changement d'exploitant**
- **Proposition achat ruralithèque,**
- **Entretien commune**
- **Rifseep**
- **Elections complémentaires**
- **Informations et questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

Prestation de services CCALN

La Communauté de Communes Avre-Luce-Noye propose une convention aux communes membres afin de mettre à disposition du personnel et du matériel pour des travaux de voirie aux tarifs ci-dessous.

	Tarifs * à partir de 1er janvier 2021
	€ / heure
Camion	32.25 € / heure
Tractopelle	53.75 € / heure
Fauchage Débroussaillage	54.30 € / heure
Tracteur Balai	37.63 € / heure
Tracteur remorque	26.87 € / heure
Débroussaillage à dos	32.25 € / heure
Tondeuse à main	37.63 € / heure
Tondeuse auto-portée	37.63 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
Main d'œuvre	20 € / heure / agent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a accepté la convention de prestations des services techniques de la CCALN et autorise Monsieur Christian de CAFFARELLI à signer la convention.

Autorisation refacturation travaux à M. Serge LEGRAND

Des travaux d'égale de haie ont été effectués rue d'Enfer, notamment sur la haie mitoyenne entre Monsieur Serge LEGRAND et la commune. En accord avec celui-ci, il a été décidé de faire ces travaux en même temps par la même entreprise LES ESPACES VERTS DU VAL DE NOYE, Monsieur Serge LEGRAND s'engageant à rembourser la moitié de la facture à la mairie. La facture totale s'élève à 618 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour faire le nécessaire pour refacturer la moitié de la facture d'égale à Monsieur Serge LEGRAND, soit la somme de 309 euros.

Autorisation refacturation à la commune de HALLIVILLERS pour l'installation d'un TBI et d'un Vidéoportier à l'école

Un TBI et un Vidéoportier ont été installés à l'école. La commune de HALLIVILLERS a accepté de participer aux frais de ces installations au prorata du nombre d'enfants, soit 9 enfants sur un total de 76.

Coût du Vidéoportier : 1897 € HT. A déduire subvention 759 €. Reste 1138 €

Coût du TBI : 3677,10 € HT. A déduire subvention 1471 €. Reste 2206,10 €

Total à prendre en compte 3344,10 €

Participation HALLIVILLERS : $3344.10 \text{ €} * 9/76 = 396,00 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour faire le nécessaire en vue de refacturer à la commune de HALLIVILLERS, la participation aux frais d'installation du TBI et du Vidéoportier à hauteur de 396 euros.

Groupement de commande pour surveillance de qualité de l'air.

La FDE propose un groupement de commande afin d'effectuer un diagnostic technique portant sur les moyens d'aération et les mesures de polluants pour les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans (écoles, établissements recevant du public). Le coût de la prestation fera l'objet de devis et l'intervention de la FDE est de 50€ par local concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, a donné pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour adhérer à ce groupement de commande et signer l'acte constitutif du groupement de commande.

Déploiement Fibre Optique chez l'habitant

La fibre optique va être installée et desservira chaque habitation.

La société AXIANS mandatée par SOMME NUMERIQUE doit procéder aux travaux préparatoires.

A cet effet un arrêté de stationnement et circulation pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2022 devra être pris avec possibilité de mise en place de stationnement alterné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la société AXIANS à procéder aux travaux préparatoires.

Il y aura lieu de tenir compte des projets tels que enfouissement de réseaux, de constructions ou agrandissements, des dents creuses, nouveaux services...

Avant que les travaux ne commencent, il faut créer une base officielle d'adressage de la Commune (adresses précises indispensables), à savoir mettre à jour les adresses (remise à plat complète des rues/voies/allées communales ?), prendre en compte les projets futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'une base d'adressage de la commune. L'ensemble des membres du Conseil Municipal contribuera à l'élaboration de cette base. Un pilote reste à désigner.

Désignation de deux représentants au S.I.A.E.P

Suite aux démissions de Denis OPSOMER et Virginie MACRET, la commune n'a plus de représentant au S.I.A.E.P. Il y a donc lieu d'élire deux représentants. Sont candidats Christian de CAFFARELLI et Candice BARJAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à l'élection des représentants au SIAEP, soit Christian de CAFFARELLI et Candice BARJAT

Régularisation baux agricoles

Madame Corinne LEROUX, exploitant les parcelles AB n° 26, ZA n° 35 et ZC n°62 sur la commune de GOUY LES GROSEILLERS et la parcelle ZD n° 15 sur la Commune de CROISSY SUR CELLE, appartenant en usufruit au CCAS de CHAUSSOY EPAGNY.

Demande l'autorisation de céder le bail sur les parcelles à son fils Fabien LEROUX, exploitant agricole à BONNEUIL LES EAUX.

L'ensemble des formalités de transfert du CCAS à la Commune de Chaussoy-Epagny et de bail sera effectué par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession du bail par Madame Corinne LEROUX à son fils Fabien LEROUX et donne pouvoir à Monsieur Christian de CAFFARELLI pour signer tous actes de régularisation chez Maître CORNU.

Monsieur Philippe DIZENGREMEL, exploitant de la parcelle ZH n° 25 appartenant au CCAS de CHAUSSOY-EPAGNY, a proposé que cette parcelle revienne à Antoine LEMAIRE pour la mettre à disposition de l'EARL LEMAIRE-DUPUY, pour un fermage annuel de 130 euros indexé sur le cours du blé un bail devant être établi par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Une délibération a été prise le 5 novembre 2019 pour attribuer cette parcelle à Monsieur Antoine LEMAIRE.

Il y a lieu de procéder à la résiliation du bail au profit de Monsieur DIZENGREMEL, de transférer les biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY et d'établir le bail au profit de Antoine LEMAIRE. Les frais de transfert des biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Christian de CAFFARELLI à signer les actes à établir par Maître CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE, de résiliation du bail au profit de Monsieur DIZENGREMEL, de transfert des biens du CCAS à la commune de CHAUSSOY-EPAGNY (avec prise en charge des frais de transfert par la commune) et le bail au profit de Antoine LEMAIRE pour une durée de 18 ans, pour un fermage annuel de 130 euros indexé sur le cours du blé, à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2019.

Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin de moins de 20 m²

La loi de finances nous permet d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m².

Une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m².

Informations et questions diverses

- Nous avons reçu une offre d'achat pour la Ruralithèque. Nous demandons une estimation au service des domaines et il en sera discuté en commission patrimoine.

- entretien de la commune : espaces verts, cimetière, rues : l'entretien a été compliqué cette année (humidité, interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires). Nous étudions des solutions en commission. Faut-il faire intervenir une entreprise pour le nettoyage des caniveaux ? Faut-il augmenter le temps de travail du poste « agent communal » ? Arrêté municipal demandant aux habitants de nettoyer le trottoir devant leur domicile ?

- Fleurissement : Après une saison le constat est fait qu'il faut rationaliser le fleurissement et continuer à privilégier les plantes vivaces.

- Mise en place du RIFSEEP : l'attribution des traditionnelles primes de fin d'année pour les agents de la commune doit dorénavant être encadrée au travers de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel). Les conditions d'application de ce régime pour notre commune ont été formalisées et sont soumises à validation du comité technique central du CDG80. Nous en attendons le retour.

- Elections municipales complémentaires : Elles sont fixées aux 3 et 10 octobre 2021. Les candidatures peuvent être déposées avant le 16 septembre à la Sous-préfecture.

- Commissions :

- Communication : le site web est en cours. Trait d'union va paraître prochainement.
- Fleurissement : la commission s'est réunie pour faire les prévisions de plantations pour 2022
- Solidarité : cadeaux enfants (88 enfants) les commandes sont faites.
- Aînés : la commission a rencontré la société Clé des Délices pour choisir les paniers garnis.

- Chaussons épanouis en ville : L'association nous demande si la commune est intéressée par le spectacle de Noël 2021 intitulé « Y'a quelque chose qui cloche » et à quelle date. La prochaine commission « Animations » se saisira de cette proposition. Pour information, la salle est disponible le 12 décembre.

- quelques dates :

Commission animation : jeudi 23 septembre 2021 à 20 h 30

Commission patrimoine : mercredi 6 octobre 2021 à 20 h 30

Assemblée générale Porte-Plume : jeudi 30 septembre 2021 à 18 h 30

Marché de Noël : 10 décembre 2021

- Arbres de la route entre Hainneville et Berny. Suite à la coupe des arbres, un rendez-vous est prévu avec le CRPF pour avoir des conseils sur les plantations à faire.

- Suite à l'installation du vidéoportier à l'école, des parents souhaiteraient un assouplissement du règlement intérieur. Ce sujet est à aborder directement entre les parents et l'école.

La séance est levée à 23h15